REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
*Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana*

---

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

---

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
UNITE DE GESTION DE LA PASSATION DES MARCHES

# Avis d'Appel d'Offres Ouvert

N° 2438/BS/MESUPRES/PRMP/UGPM-2025

1. Cet Avis spécifique d'Appel d'Offres Ouvert fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés du 17/04/2025 publié dans INONA NO VAOVAO en date du 18/04/2025, ainsi qu'au journal des marchés publics.

2. Le MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE sollicite de la part des candidats intéressés des offres sous plis fermés pour **" Travaux de construction de bloc sanitaire répartis en deux (02) lots : LOT N°1 : Construction d'un bloc sanitaire pour la cité universitaire d'Ankatso A. LOT N°2 : Construction d'un bloc sanitaire pour la cité universitaire d'Ankatso B "** .
Chaque lot est indivisible et toute offre partielle est irrecevable. Le candidat peut soumissionner pour un (01) ou plusieurs lots .

3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N° 2016 - 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés publics, notamment en ses articles 35 et 63 en vue de la passation de marché à prix unitaire.

4. Le Dossier d'Appel d'Offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :
- Nom du Responsable : LERAVO Norbert Fidelys
- Fonction : Personne Responsable des Marchés Publics
- Adresse : Batiment MESupReS - Fiadanana, Porte 205, 2ème Etage

5. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offres doit être acheté sur demande écrite adressée à la Personne Responsable des Marchés Publics et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :
- Lot 1: cent mille Ariary (Ar100 000.00)
- Lot 2: cent mille Ariary (Ar100 000.00)

libellé au nom de l'Agent Comptable de L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ou, au nom du Régisseur de recette de la Commission Région des marchés).

Le paiement devra être éffectué :
- Soit en espèce
- Soit par Chèque Bancaire.

6. Les plis devront parvenir à Batiment MESupReS - Fiadanana, Porte 205, 2ème Etage au au plus tard le 09/06/2025 à 10 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

7. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

8. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:
- Lot 1: un millions cent mille Ariary (Ar1 100 000.00)
- Lot 2: un millions cent mille Ariary (Ar1 100 000.00)

Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :
- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo.

9. Une visite de lieu est **obligatoire** , elle **sera** organisée comme suit:

| Lot | Lieu | Date | Heure | Responsable |
|---|---|---|---|---|
| 1 | UNIVERSITE ANTANANARIVO | 19/05/2025 | 9h00 à 10h 00 | Responsable CROU |
| 1 | UNIVERSITE ANTANANARIVO | 20/05/2025 | 9h00 à 10h 00 | Responsable CROU |
| 2 | UNIVERSITE ANTANANARIVO | 20/05/2025 | 9h00 à 10h 00 | Responsable CROU |
| 2 | UNIVERSITE ANTANANARIVO | 19/05/2025 | 9h00 à 10h 00 | Responsable CROU |

Les candidats devront prendre en charge leur déplacement ainsi que les frais y afférents.

Un certificat de visite de lieu sera délivré gratuitement sur place par le Maître d'Ouvrage ou son représentant.

10. Les représentants des Candidats sont invités à assister à une réunion préparatoire obligatoire qui se tiendra aux lieux, date et heures indiquées ci-dessous:

| Lot | Lieu | Responsable | Date | Heure |
|---|---|---|---|---|
| 1 | BATIMENT MESUPRES | HERY | 13/05/2025 | 10H00 |
| 2 | BATIMENT MESUPRES | HERY | 13/05/2025 | 10H00 |

Les candidats devront prendre en charge leur déplacement ainsi que les frais y afférents.

Un certificat de visite de lieu sera délivré gratuitement sur place par le Maître d'Ouvrage ou son représentant.

à ..... Le 08/05/2025

La PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS